



Commune	<input type="text"/>	N° d'acte	<input type="text"/>
Commune associée	<input type="text"/>	N° d'acte 2	<input type="text"/>
Code commune ou commune associée	<input type="text"/>		

Renseignements relatifs à l'enfant

Prénoms	<input type="text"/>											
Nom	<input type="text"/>											
Déclaration conjointe de choix de nom	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Si oui, à quelle date ?	J	J	M	M	A	A	A	A	
Sexe	Masculin <input type="checkbox"/>	Féminin <input type="checkbox"/>										
Date de naissance	J	J	M	M	A	A	A	A				

Renseignements relatifs au père

Prénoms	<input type="text"/>											
Nom	<input type="text"/>											
Date de naissance	J	J	M	M	A	A	A	A				

Nationalité (à la naissance de l'enfant) Française Autre Si autre, préciser

Lieu de naissance	Polynésie française	<input type="checkbox"/>	Commune	<input type="text"/>											
	Métropole	<input type="checkbox"/>	Département	<input type="text"/>											
	Outre-mer hors Polynésie	<input type="checkbox"/>	Préciser	<input type="text"/>											
	Pays étranger	<input type="checkbox"/>	Préciser	<input type="text"/>											

Activité	En emploi <input type="checkbox"/>	Étudiant <input type="checkbox"/>	Retraité <input type="checkbox"/>	Sans emploi <input type="checkbox"/>	
Si en emploi, quelle situation	Salarié du secteur public <input type="checkbox"/>	Autre salarié <input type="checkbox"/>	À son compte <input type="checkbox"/>		
Si en emploi, quelle profession	<input type="text"/>				

Domicile habituel	Commune	<input type="text"/>											
	Commune associée	<input type="text"/>											
	Île	<input type="text"/>											
	Département ou pays	<input type="text"/>											

Note : tous les champs doivent être en majuscules et au stylo noir.

Visa n°80/01 du Conseil de la Statistique. Enquête statistique obligatoire (loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique : tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une peine d'amende).

Questionnaire confidentiel destiné à l'ISPF.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux individus un droit d'accès et de rectification pour les informations le concernant. Ce droit d'accès peut être exercé auprès de l'ISPF.



